

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2023-479

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2021-166
relative aux délégations régionales de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

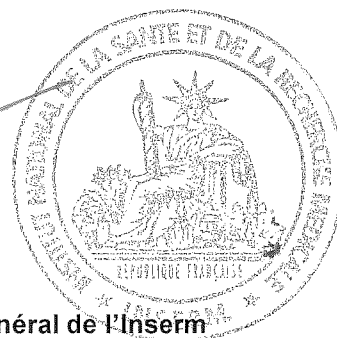
Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics en date du 11 août 2023
portant mise en service détaché d'un administrateur des Finances publiques adjoint

DECIDE

Article 1 : Monsieur Cédric HOURQUET, administrateur des Finances Publiques adjoint,
est nommé agent comptable secondaire auprès de la délégation régionale Paris
7 de l'Inserm.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er septembre 2023.

Didier SAMUEL



Président-directeur général de l'Inserm